

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conseil municipal du 28 mars 2024



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024	4
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
a. Atténuation de charges (chap 013)	6
b. Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	6
c. Impôts et taxes (chap 73)	7
d. Dotations et compensations (chap 74)	9
e. Autres produits de gestion courante (chap 75).....	9
f. Produits exceptionnels (chap 77)	9
B. Les dépenses de fonctionnement	10
a. Les charges de personnel (chap 012)	11
b. Les charges à caractère général (chap 011)	11
c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)	11
d. Les provisions (chap 68)	12
e. Les opérations d'ordres (chap 023 et 042).....	12
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DETAIL	13
A. Les recettes d'investissement	13
a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)	13
b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	14
c. Le produit des cessions (chap 024)	14
d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)	15
e. L'emprunt (chap 16)	15
f. Les opérations d'ordres de transfert entre sections (chap 040, 041 et 021).....	15
B. Les dépenses d'investissement	16

PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Son vote doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2024.

Le budget de la commune se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Le budget est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.

Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget 2024 se prépare dans un contexte notablement plus complexe que le précédent. En effet, si l'inflation semble globalement marquer le pas depuis la fin d'année 2023, aucune déflation n'est constatée, et le niveau des prix reste particulièrement élevé pesant sur les dépenses de fonctionnement.

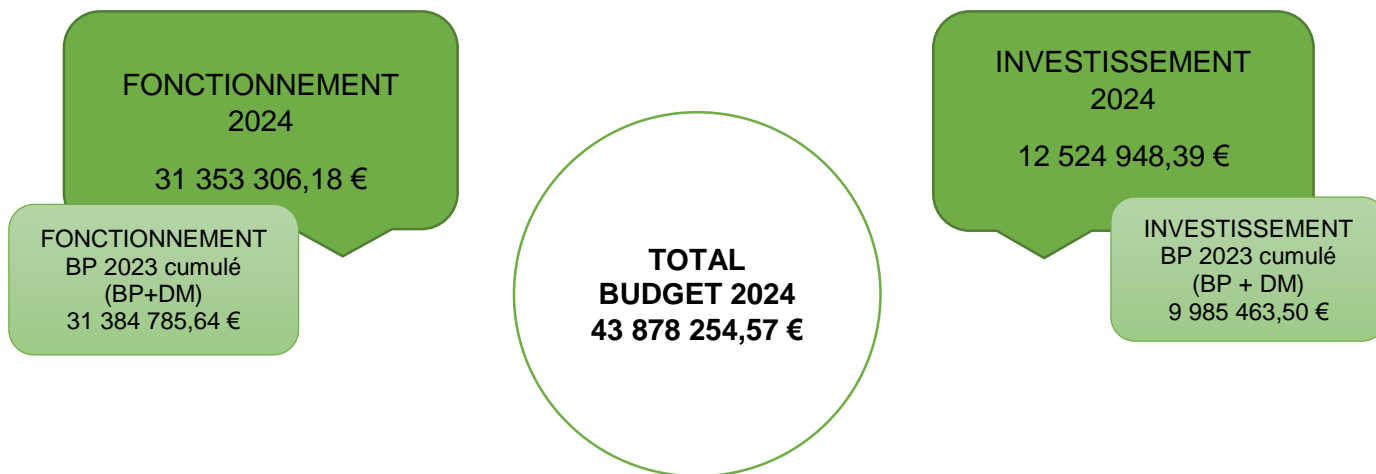
Par ailleurs, les dépenses de personnel ont intégré plusieurs décisions gouvernementales sur les rémunérations en 2023 et 2024, qui ont influé à la hausse le budget dédié aux dépenses de personnel en année pleine sur 2024.

De même, les chantiers initiés depuis le début de mandat et les projets d'investissement importants se poursuivent pour porter les ambitions municipales.

C'est en considération de ces objectifs et de ces facteurs que la lettre de cadrage adressée à chaque direction a demandé aux services un nouvel effort sur leurs dépenses de fonctionnement. Les directions ont dû construire leurs budgets avec une contrainte de -5 % de leurs dépenses compressibles.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 se répartit comme suit :



Le budget primitif répond aux orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires lors du Conseil Municipal du 8 février 2024. Il se caractérise par :

- Une section de fonctionnement toujours impactée par l'inflation et par les décisions règlementaires relatives aux ressources humaines ;
- Des dépenses de gestion pensées au plus juste pour sécuriser la trajectoire financière de la collectivité ;
- Une montée en charge de la programmation pluriannuelle d'investissement sur la section d'investissement ;
- Un maintien des taux de fiscalité, inchangés depuis le début du mandat.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		FONCTIONNEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	27 565 001,51 €		Recettes réelles	30 004 638,00 €
	Dépenses d'ordre	3 788 304,67 €		Recettes d'ordre	150 000 €
				Résultat reporté	1 198 668,18 €
TOTAL	31 353 306,18 €	TOTAL	31 353 306,18 €		

INVESTISSEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		INVESTISSEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	11 374 948,39 €		Recettes réelles	6 945 292,83 €
	Dépenses d'ordre	1 150 000 €		Recettes d'ordre	4 788 304,67 €
				Solde d'exécution reporté	791 350,89 €
TOTAL	12 524 948,39 €	TOTAL	12 524 948,39 €		

TOTAL DU BUDGET 43 878 254,57 €

TOTAL DU BUDGET 43 878 254,57 €

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant, pour maintenir un haut niveau de services publics, répondre aux besoins quotidiens des Givordines et des Givordins, et développer de nouveaux projets.

A. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous synthétise les recettes prévisionnelles des différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre :

RECETTES	
CHAPITRE	BP 2024
Atténuations de charges (chap 013)	52 200 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	1 089 775 €
Impôts et taxes (chap 73)	19 045 641 €
<i>dont Impôts locaux</i>	11 000 000 €
<i>dont Droits de mutation, Taxe Locale sur la Publicité extérieure, Taxe sur la consommation finale d'électricité...</i>	1 093 860 €
<i>dont Attribution de compensation</i>	6 026 000 €
<i>dont Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)</i>	925 000 €
<i>dont FNGIR</i>	781 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	9 326 999 €
<i>dont Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	2 680 000 €
<i>dont Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</i>	4 218 000 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	484 023 €
Produits financiers (chap76)	6 000 €
Total des recettes de gestions courante	30 004 638 €

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 30 004 638 €.

Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges (chap 013)

Le chapitre 013 atténuation de charges du personnel intègre les remboursements que la commune reçoit de l'assurance et de la sécurité sociale à la suite d'arrêts maladie.

Il est prévu pour 2024 une recette de 52 200€.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)

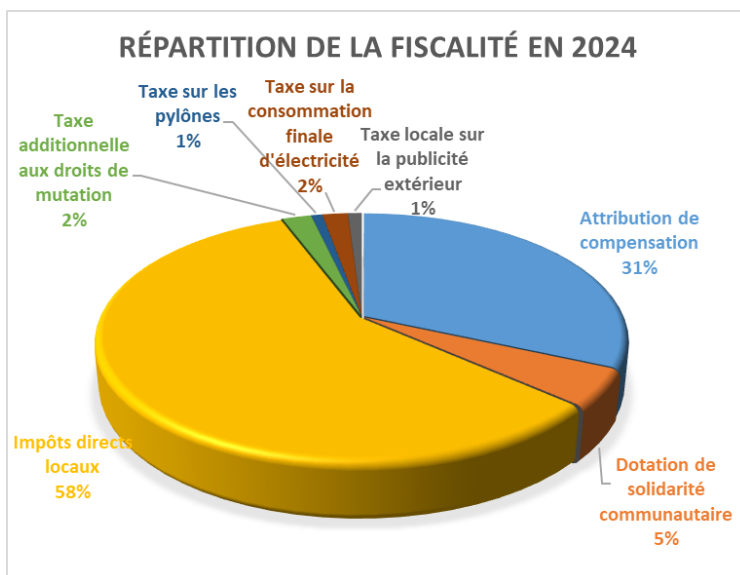
Les produits des services sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que cantine, crèche, accueil périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetières, droits de stationnement, cours au conservatoire, accès et cours à la piscine, location de salles, etc. Les droits d'entrée correspondent à la participation du citoyen au fonctionnement

d'activités facultatives proposées par la commune. Ils permettent d'en alléger la charge financière pour la collectivité et participent ainsi à leur développement.

Le montant estimé pour 2024 est de 1 089 775€. Il prend en compte en 2024 une estimation prudente de l'ensemble des produits.

c. Impôts et taxes (chap 73)

Ce chapitre, qui comprend le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte, est estimé pour 2024 à 19,045 M€ en hausse de 1,2% par rapport au compte administratif 2023.



1. La fiscalité directe

Les recettes fiscales des communes reposent sur le produit des impôts directs, à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Les compensations découlant des réformes fiscales.

Chaque année, les bases fiscales sur lesquelles sont calculées ces taxes sont revalorisées par l'Etat en fonction de l'inflation observée sur la période écoulée, tenant compte des prix de l'énergie. Le coefficient de revalorisation des bases 2024 est de +3,9%, cette revalorisation n'étant pas de compétence communale.

Malgré un contexte d'inflation forte engendrant de nombreux surcoûts, la commune a fait le choix, comme depuis 2020, de maintenir à l'identique les taux de fiscalité communale. Pour autant, au regard de la décision étatique de revalorisation des bases fiscales, il est prévu une augmentation du produit des recettes fiscales. Ce produit est estimé pour 2024 à 11M€.

2. Les produits de la fiscalité indirecte

La commune perçoit différentes taxes :

- La Taxe sur les pylônes,
- La Taxe sur la consommation finale d'électricité (versée par le Sigerly),
- La Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes) et les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lors d'un changement de propriétaire),
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources,
- L'Attribution de compensation,
- La Dotation de solidarité communautaire.

Pour l'année 2024, les produits de fiscalité indirecte devraient être stables avec une recette de 8,045 M€.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Attribution de compensation	6 025 934,00 €	6 025 934,00 €	6 258 134,00 €	6 025 934,00 €	6 026 000,00 €
Dotation de solidarité communautaire	484 108,00 €	484 108,00 €	928 575,00 €	924 646,00 €	925 000,00 €
FNGIR	781,00 €	781,00 €	781,00 €	781,00 €	781,00 €
Autres contributions directes	170 794,00 €	0 €	0 €	6 436,00 €	0 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	521 799,19 €	584 591,40 €	630 208,84 €	392 303,55 €	400 000,00 €
Taxe sur les pylônes	139 847,00 €	131 384,00 €	141 436,00 €	148 376,00 €	151 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	319 493,72 €	260 956,96 €	331 515,88 €	498 213,37 €	351 523,00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	165 422,60 €	102 893,90 €	77 020,60 €	177 329,30 €	191 337,00 €
Autres	0 €	18 173,00 €	12 357,00 €	845,00 €	0 €
TOTAL	7 828 179,51 €	7 608 822,26 €	8 380 028,32 €	8 174 864,22 €	8 045 641,00 €

Il est prévu une diminution concernant la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE) : - 146 690 €. Selon le Sigerly, le montant perçu en 2023 a été plus important à la suite d'une régularisation versée en 2023. L'estimation du Sigerly pour 2024 est de 351 523 €.

De la même manière, les recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont été estimées prudemment à 400 000 € compte tenu du ralentissement national de l'activité dans l'immobilier et de la diminution des transactions à l'échelle française (-16,6% au niveau national).

À l'inverse, il est prévu une augmentation concernant la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui concerne les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation suite à la réévaluation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 qui sont indexés sur les prix à la consommation hors tabac.

3. Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole comprennent deux dotations, inchangées par rapport à 2023 :

- L'Attribution de Compensation (AC) pour 6,026 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 925 k€ ;

L'attribution de compensation (AC) résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la commune et qui est désormais collectée par la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La refonte des critères fondant le calcul de la DSC par la Métropole de Lyon a permis depuis 2022 un doublement de cette dotation par rapport aux années précédentes.

d. Dotations et compensations (chap 74)

Le chapitre 74 est constitué principalement des dotations de l'État (DGF et DSU pour un montant de 6,898M€), de la dotation des titres sécurisés pour un montant de 51 300€, des compensations des exonérations de taxes pour un montant de 728 845€, du FCTVA pour un montant de 40 000€ et des participations versées majoritairement par la CAF.

Les recettes sont stables par rapport à 2023 et elles sont estimées pour 2024 à 9,326 M€.

e. Autres produits de gestion courante (chap 75)

Ils regroupent principalement les revenus des immeubles et les remboursements des sinistres par les assurances. Le chapitre est estimé pour 2024 à 484 023 €.

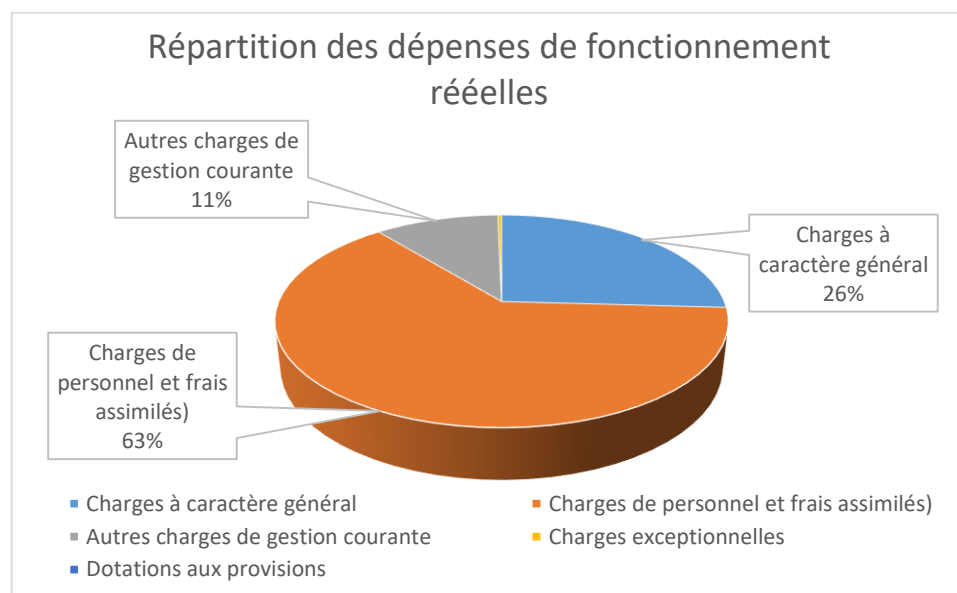
f. Produits exceptionnels (chap 77)

Il n'est pas prévu en 2024 de produits exceptionnels.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2024 s'élèvent à 31,35M€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 cumulé (BP+DM)	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	5 178 184,49 €	5 776 384,39 €	6 585 230,91 €	8 072 246,69 €	6 887 638,62 €	7 126 910,20 €
012 Charges de personnel et frais assimilés)	15 937 664,01 €	15 619 969,26 €	16 575 367,85 €	17 401 158,15 €	17 155 104,69 €	17 384 783,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 711 720,50 €	1 675 883,13 €	2 235 339,44 €	2 850 556,64 €	2 645 400,96 €	2 967 308,31 €
Total des dépenses de gestion courante	22 827 569,00 €	23 072 236,78 €	25 395 938,20 €	28 323 961,48 €	26 688 144,27 €	27 479 001,51 €
67 Charges exceptionnelles	69 743,75 €	156 617,40 €	9 772,00 €	238 000,00 €	236 663,66 €	83 000,00 €
68 Dotations aux provisions	0 €	0 €	116 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 897 312,75 €	23 228 854,18 €	25 521 710,20 €	28 573 961,48 €	26 936 807,93 €	27 565 001,51 €
Total des dépenses d'ordre	2 738 168,26 €	2 348 382,99 €	1 920 960,88 €	2 810 824,16 €	1 873 883,32 €	3 788 304,67 €
Total des dépenses de fonctionnement	25 635 481,01 €	25 577 237,17 €	27 442 671,08 €	31 384 785,64 €	28 810 691,25 €	31 353 306,18 €



a. Les charges de personnel (chap 012)

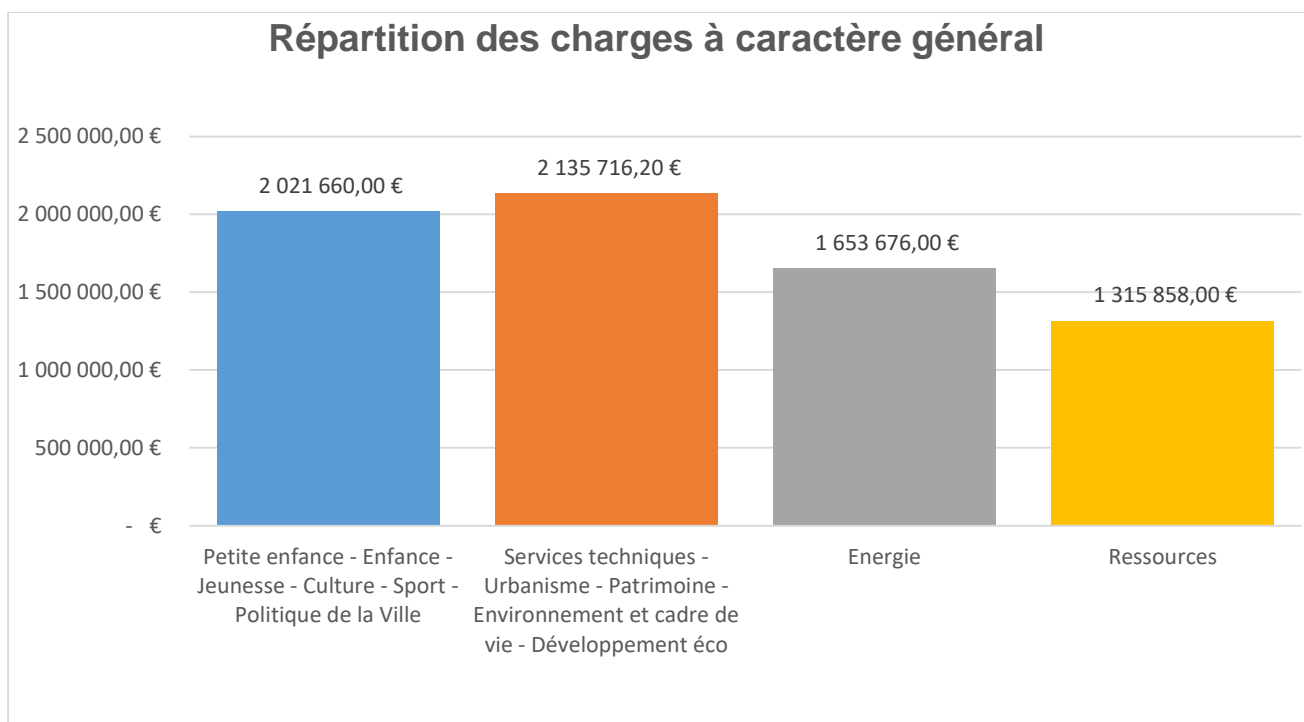
Avec un montant de 17,384M€, les charges de personnel représentent 63% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette prévision intègre en année pleine les réformes statutaires d'ampleur intervenues en 2022 et 2023 tout en intégrant la mise en place des tickets restaurants, la création d'un poste supplémentaire au service jeunesse et d'un poste d'agent technique en charge de plusieurs sites scolaires (Joliot-Curie, Jacques Duclos, Louise Michel, Presqu'île) et du Moulin Madiba, ainsi que l'adhésion de la commune au CNAS.

b. Les charges à caractère général (chap 011)

Les charges à caractère général sont fortement liées à l'inflation. Il est estimé une hausse de ce chapitre de l'ordre de 3,47% sur 2024 par rapport au compte administratif 2023 portant le montant global de cette charge à 7,126M€.

Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste de dépenses le plus important avec un montant total de 1,653M€ contre 1,12M€ en 2021. Afin de contenir la dépense liée aux prix de l'énergie, des mesures concernant la sobriété énergétique ont été mises en place.

Le second poste de dépense résulte de la restauration collective pour un montant de 0,726M€, poste également fortement lié à l'inflation et à l'augmentation du prix des denrées alimentaires.



c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)

Ce chapitre estimé à 2,9M€ comprend principalement les subventions versées par la commune et les indemnités des élus, qui ont évolué comme la masse salariale du personnel avec la hausse du point d'indice.

La dépense liée aux subventions versées par la commune connaît une augmentation par rapport au budget primitif 2023 en raison de l'augmentation du montant de la subvention d'équilibre versée au CCAS, qui passe de 863 000 € pour 2023 à 1,118M€ pour 2024. Comme indiqué dans le rapport

d'orientation budgétaire, la commune souhaite donner au CCAS les moyens nécessaires pour répondre à son ambition sociale, dans le respect de son indépendance juridique.

d. Les provisions (chap 68)

Il est prévu d'inscrire une provision pour risques de 3 000 € dans le cadre de dossiers contentieux.

e. Les opérations d'ordres (chap 023 et 042)

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement et s'élève à presque 1,988 M€ soit 15,87% des recettes d'investissement.

Les crédits d'amortissement sont prévus à hauteur de 1,8 M€.

Pour mémoire depuis la nomenclature M57 en vigueur à Givors depuis le 1^{er} janvier 2022, les amortissements sont déclenchés dès l'année d'acquisition du bien. Il est rappelé que l'amortissement permet de financer la section d'investissement et donc de prévoir le remplacement du matériel amorti.

La chaîne de l'épargne

Le niveau du taux d'épargne brute tend à diminuer depuis 2020 tout d'abord en raison d'une baisse des recettes en 2021 du fait de la crise sanitaire, puis du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement faisant suite à l'épisode inflationniste sans précédent subi depuis 2022 :

- + 5,5% en 2022
- +4,9% en 2023.

Pour rappel, cette baisse du taux d'épargne brute est constatée au niveau national, déjà amorcée en 2023 avec une baisse de 9% par rapport à 2022.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DETAIL

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2024
13	Subventions d'investissement reçues	3 503 687,00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	825 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 192 792,50 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	879 813,33 €
024	Produits de cessions	534 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €
001	Résultat reporté d'investissement	791 350,89 €
Total des recettes réelles d'investissement		7 736 643,72 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 988 304,67 €
Total des recettes d'ordre		4 788 304,67 €
Total des recettes d'investissement		12 524 948,39 €

a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune a inscrit les recettes, dont les subventions ont été notifiées ou sont certaines dans un souci de prudence, pour un montant de 3,5M€.

Les principales subventions d'investissement concernent :

- Les travaux de l'école Henri Wallon : 763 380€ (DPV et Aides aux communes de la Métropole)
- Les projets inscrits dans le cadre du pacte Métropolitain : 599 307€ (projets pôle de santé, aménagement du parc du Moulin, la microfolie, la rénovation des locaux commerciaux, la plantation d'arbres et les tables de tri)
- Les travaux du nouvel EAJE situé rue Eugène Pottier : 514 325€ (CAF et DPV)
- Les travaux de rénovation du centre commercial des Vernes : 480 000€ (CAF et DPV)
- L'ANRU : 322 000€
- Les travaux de l'école Liauthaud : 260 000€ (DPV)
- La rénovation énergétique et la transition durable : 189 920€ (SIGERLy et DSIL)
- La culture : 73 625€ (Région et DRAC)

b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)

Le chapitre 10 comprend les recettes d'investissement suivantes :

- Le fonds de compensation de la TVA ;
- Les excédents de fonctionnement capitalisés.

1. Le fond de compensation de la TVA

Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il est versé en fonction des investissements réalisés lors de l'exercice précédent (N-1).

Pour l'année 2024, il est prévu une recette de 825k€.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.

Pour 2024, le report de l'excédent de fonctionnement est de 1,192M€.

c. Le produit des cessions (chap 024)

Dans le ROB, il avait été annoncé un produit des cessions à hauteur de 386 000€. Or, les recettes des ventes concernant le garage situé à Saint Pierre de Chartreuse au prix de 16 500€, la cession des actions à la SAGIM et les 3 parcelles extérieures du pôle de santé au prix de 63 500€ n'ont pas été encaissées sur 2023. Aussi, il est prévu d'inscrire ces recettes sur 2024.

Pour 2024, il est donc prévu que le produit des cessions soit de 534 000€. Il s'agit de :

- La maison de gardien, sise au lieu-dit « Les Essards » à Saint Pierre de Chartreuse au prix de 99000€, et du garage pour 16 500€,
- La parcelle AL 232 sise 11 rue Yves farge à Givors au prix de 71 000€,
- La maison Tissot sise impasse Honoré Pétetin à Givors au prix de 216 000€,
- 3 Parcelles extérieures pôle de santé SAGIM sises 2 rue Eugène Pottier à Givors au prix de 63 500€,
- La vente d'une partie minoritaire des actions de la commune au sein de la SAGIM à la SERL au prix de 50 000€,
- La recette foncière pour le cinéma Mégarama au prix de 18 000€.
-

Ces cessions ont déjà été actées par le conseil municipal et les recettes pourront être perçues en 2024.

d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)

Dans le cadre d'une procédure pour insalubrité sur un logement privé et en cas de défaillance du propriétaire, la commune peut être amenée à se substituer au propriétaire pour exécuter les travaux dont le coût sera ensuite recouvré directement auprès du propriétaire défaillant. Sachant que la dépense ne doit pas peser sur le budget de la commune, il est nécessaire d'inscrire le coût des travaux en recette et en dépense.

Le montant prévu pour 2024 est de 10 000€.

e. L'emprunt (chap 16)

Le montant total du chapitre est estimé à 879 813,33€. Il comprend les dépôts et cautionnements reçus pour un montant de 12 700€ et l'emprunt.

En effet, au regard du besoin de financement des investissements ambitieux en 2024, le recours à l'emprunt est prévu pour un montant de 567k€. Il est également prévu de bénéficier auprès du SIGERLY d'une avance remboursable sans intérêts de 300k€ dans le cadre du dispositif BATY+. Le remboursement commencera deux ans après le versement sur 15 années et implique le versement d'une contribution de la commune pour rémunérer l'ingénierie technique et financière fournies par la SIGERLY.

f. Les opérations d'ordres de transfert entre sections (chap 040, 041 et 021)

Comme précisé précédemment, le virement de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement (chap 021). Il s'élève à presque 1,988 M€ soit 15,87% des recettes d'investissement.

Le chapitre 040 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses. Elles figurent intégralement au budget sans compensation entre elles. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements et des charges à répartir afin de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les crédits d'amortissements sont prévus à hauteur de 1,8M€.

Le chapitre 041 regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il est de 1M€ pour 2024.

Le report d'excédent (recettes) ou de déficit (dépenses) est codifié à la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». Cette ligne n'est pas votée et ne constitue pas un chapitre budgétaire. Le résultat d'investissement est pour 2024 de 791 350,89€. Il tient compte des importants restes à réaliser de 2023 pour un montant de près de 1,984 M€.

B. Les dépenses d'investissement

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, le niveau d'investissement est particulièrement important sur 2024 avec la poursuite des grands projets et le lancement de nouveaux projets. Le montant global de la dépense réelle est prévu à 9,39M€ pour 2024 contre 7,049M€ en 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	714 383,00 €
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 047 909,00 €
23	Immobilisations en cours	5 562 813,00 €
APCP	Opérations d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilés	12 700,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €
26	Titre de participations	18 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		9 390 805,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		1 150 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		10 540 805,00 €
Restes à réaliser (RAR)		1 984 143,39 €
Total des dépenses d'investissement avec les RAR		12 524 948,39 €

Les principaux investissements prévus sont les suivants :

➤ La petite enfance, l'éducation et la jeunesse avec :

- 1,64M€ pour l'école Henri Wallon
Les travaux de la tranche 1 débutés en 2023 se poursuivront en 2024 pour un montant prévisionnel de 460 000 € TTC

La deuxième phase, qui fait l'objet d'une AP/CP, vise à rénover l'aile existante du bâtiment et à construire une extension de l'école, afin de créer 3 classes élémentaires, un restaurant scolaire, une salle des maîtres, une salle de motricité et un espace pour le RASED. Le coût de l'opération est estimé pour 2024 à 1 180 000 € (dont 1 000 000 € de travaux, objet des crédits de paiement de l'AP).

- 1,7M€ pour la création d'un EAJE de 48 berceaux.

La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment de 1 180 m² de surface de plancher environ, situé rue Eugène Pottier à Givors en juin 2021 dans la perspective de développement d'une offre complémentaire en matière d'accueil de jeunes enfants sur le territoire de Givors. Une part importante de ces espaces (l'ensemble du rez-de-chaussée et une partie de l'étage) seront dédiés à l'EAJE de 48 berceaux, avec une surface totale d'environ 650 m², ainsi qu'un espace extérieur de 550 m² correspondant à la cour arborée existante du bâtiment. Les travaux intégreront également la réfection de l'enveloppe du bâtiment (isolation, façade, menuiserie,...) et des espaces extérieurs, notamment pour les sujets relatifs à l'accessibilité.

Ces travaux font l'objet d'une AP/CP et le coût de l'opération est estimé pour 2024 à 1 700 000 € (dont 1 570 000 € de travaux objet des crédits de paiement de l'AP).

- 163k€ sont également prévus pour diverses études, travaux dans les écoles, de l'acquisition de matériels et de mobiliers.

➤ La culture avec :

- 46 k€ pour l'Eglise Saint Nicolas (vitraux et tableaux)
- 15 k€ pour les études de l'accueil de la médiathèque : Après une première réflexion menée en 2023 sur l'usage du hall d'accueil de la médiathèque en lien avec des architectes d'intérieur professionnels et l'équipe de la médiathèque, les études de rénovation proprement dites de ce hall seront menées en 2024 en vue de la réalisation des travaux correspondants en 2025.
- 70 k€ pour l'étanchéité de la salle de conte de la médiathèque
- 38k€ sont également consacrés pour l'acquisition de matériels et du mobilier.

Le sport avec :

- 42,5 k€ pour le centre nautique dans le cadre de l'AP/CP. Ces crédits correspondent aux soldes des marchés de travaux gros œuvre et électricité, ainsi qu'au solde du marché d'installation du système de billetterie (comprenant l'année de maintenance 2024, le contrat prévoyant l'inclusion des 3 premières années de maintenance du système).
- 137,5k€ sont également prévus dans le cadre de l'aménagement du village olympique, pour des travaux à la piscine, dans les gymnases et pour l'acquisition et le renouvellement de matériel.

➤ La politique de la ville avec :

- 655 k€ pour Quartier fertile avec notamment la ferme urbaine et l'aménagement du jardin Romain Rolland
- 105 k€ sont prévus dans le cadre de la maison des projets ou du dispositif TZCLD.

➤ Le développement économique avec :

- 2M€ pour le centre commercial des Vernes et la poursuite des travaux conformément aux crédits de paiement inscrits dans l'AP/CP.
- 66k€ dans le cadre du développement économique afin de redynamiser le centre-ville comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires.

➤ La sécurité avec :

- 376k€ pour la vidéoprotection et les travaux de rénovation du CSU.
- 14,77k€ pour du matériel et des équipements pour la police municipale.
- 50k€ pour la poursuite du déploiement de dispositifs d'alarmes intrusion connectées et de contrôles d'accès électroniques sur les bâtiments municipaux.

➤ La transition écologique avec :

- 170 k€ pour la poursuite des travaux d'optimisation énergétique sur les bâtiments, l'objectif étant de générer des économies d'énergie et de baisser l'impact carbone des bâtiments.
- 9k€ pour l'acquisition de matériel et de plants pour la forêt Myawaki.

➤ L'amélioration des espaces publics et des conditions d'accueil avec :

- 340 k€ pour la maison du vélo
L'objectif de ce projet est de rénover une partie d'un bâtiment annexe de la salle Georges Brassens pour accueillir plusieurs associations, et en particulier relatives à la pratique du vélo, avec le vélo club givordin et les Maillons du Rhône. Dans le cadre de ce projet, il est prévu également de proposer de nouveaux locaux plus spacieux à l'amicale laïque de Bans qui propose des activités de peinture sur porcelaine.
- 349 k€ consacrés pour les espaces verts dont 300 k€ pour l'aménagement du parc du Moulin. Cet espace a vocation à être aménagé en un parc « Nature » à usage récréatif et de détente au bénéfice d'un large public notamment familial. Le parc portera une forte vocation pédagogique autour de la nature et de la biodiversité auprès du public et aussi des écoles de la ville.
- 20k€ pour la maison des usagers
Il est prévu une relocalisation de la maison des usagers dans de nouveaux locaux plus modernes et mieux configurés. Les études se poursuivront en 2024 en perspective d'une réalisation des travaux en 2025
- 100k€ pour la voirie
- 65k€ pour le budget participatif.

➤ Les moyens généraux avec :

Une enveloppe est maintenue pour la poursuite des investissements récurrents concernant l'acquisition de matériel (50k€), de mobilier (60k€), de véhicules (70k€), de matériel informatique (131k€), l'objectif étant de moderniser la collectivité et de maintenir des conditions de travail optimales pour les agents municipaux.



Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18

🌐 www.givors.fr

📍 VilledeGivors